

Sujet : [INTERNET] Avis DEFAVORABLE pour le projet Catella sur les communes de Romorantin et Villefranche

De : Ces Marino

Pour : pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr <pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr>

Date : 26/03/2023 14:56

Monsieur le Préfet,

Je vous adresse ce jour ma contribution à l'enquête publique et me prononce CONTRE le projet de zone logistique Catella sur les communes de Romorantin et Villefranche.

En effet, après avoir parcouru les documents mis à disposition sur le site de la préfecture, plusieurs points me posent questions et m'incitent aujourd'hui à me prononcer fermement contre ce projet.

Ma première question est celle-ci : ce projet est-il nécessaire sur le territoire ?

On sait aujourd'hui que les emplois annoncés ne seront en fait jamais pourvu, les emplois de ces zones logistiques de tailles démesurées nécessitant en réalité l'utilisation de robots et non de travailleurs humains.

Les conclusions de la MRAE sont de nature à créer davantage d'inquiétudes que de rassurance : "Plusieurs lacunes ne permettant pas de s'assurer de la qualité du projet". Il est même étonnant, et inquiétant, de voir autant de problèmes mentionnés sur un dossier.

Les conclusions de la MRAE sont d'ailleurs en totale contradiction avec les arguments que M. Lorgeoux a avancé, se gargarisant de la grande qualité de ce dossier, notamment environnementale. Les conclusions sur les espèces protégées des prairies concernées (il est impossible de replanter une orchidée ailleurs que là où elle a décidé de pousser en espérant sincèrement sa survie. Ce ne sont pas des tulipes !), sur la qualité de l'air, sur l'impact sur les sols... sont toutes de nature à prouver que ce projet n'est pas en accord avec les principes de protection de l'environnement et de la qualité de vie.

L'avis du SDIS, qui retoque Catella sur 32 points capitaux, soulève le fait que l'entreprise ne prend pas la sécurité au sérieux. La possibilité de stocker des produits dangereux empêche par ailleurs de poser des panneaux solaires.

L'entreprise Catella est d'ailleurs très claire sur ses intentions, dès le début de la présentation du projet. Il s'agit d'un projet 100% financier et capitaliste, qui n'a aucune vue sur le long terme en ce qui concerne les emplois ou l'environnement. Là encore, M. Lorgeoux fait l'éloge d'un projet

dont la nature est en contradiction avec les compliments faits par M. le Maire.

Un autre point a attiré mes interrogations. Je ne comprends pas pourquoi la DREAL formule 2 avis différents en moins de 6 mois ? En été, elle se prononce contre le projet. En décembre, le supérieur hiérarchique de la personne qui a émis un avis négatif quelques mois plus tôt, émet à son tour un avis positif. Sans aller jusqu'à imaginer qu'il y ait pu y avoir corruption, ce revirement, sans éléments concrets permettant de justifier un changement de position, est assez suspect.

Vous comprendrez alors, M. le Préfet, qu'au vu de ces différents éléments, dont je me dois de choisir quelques points pour ne pas faire de roman, soient de nature à m'inquiéter particulièrement sur le bienfondé de cette installation démesurer et, sans aucune preuve du contraire, inutile pour l'emploi et l'environnement sur ce terrain.

Ainsi, je vous renouvelle mon avis DEFAVORABLE concernant la construction de cette plateforme logistique, tant pour le Bâtiment A que pour le Bâtiment B.

Je vous remercie pour la prise en compte de ma contribution à l'enquête publique et vous prie de croire, M. le Préfet, en l'assurance de ma considération distinguée.

Cécile Marino

Habitante de Sologne soucieuse de la qualité de vie et du respect de l'environnement.